

Étaient présents :

Alice AMELIN, Jean-Paul BARITAUT, Myriam BELLOC, Sandra BOUSQUET, Jean CORBANÈSE, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Gaëlle DELPRAT, Stéphane DENOYELLE, Francis DUSSILLOLS, Paulette LAPRIE, Yvon MARTIN, Patrick TAUZIN, Denis VIMENEY.

Secrétaire de Séance : Jean-Paul BARITAUT

Après lecture et modification d'un paragraphe, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 3 janvier 2017.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

En accord avec Aude DELPEYROU en charge du développement durable, le Maire propose au Conseil qui donne son accord, d'ouvrir la prochaine séance du Conseil le 7 mars prochain à la population afin d'avoir un débat participatif sur les orientations et le contenu de l'Agenda 21. En effet la Municipalité, respectant ses engagements de campagne, a obtenu l'agrément pour un jeune en service civique pour la mise en œuvre d'un agenda 21 à St Pierre d'Aurillac. Le Conseil souhaite donc élaborer ce document avec la population et interrompra la prochaine séance le temps nécessaire pour une discussion qui lancera le processus participatif qui doit caractériser cette démarche et fer de ce conseil un moment politique fort.

LIVRET D'ÉPARGNE POUR LES NOUVEAUX NÉS

Il est fait un rappel historique de cette démarche qui remonte aux années 70. Il était remis à la famille de chaque nouveau-né un bon pour l'ouverture d'un livret d'épargne à la poste avec 20 € offert par la Municipalité. Depuis presque 2 ans la Poste ne nous facturait plus les sommes correspondantes car la segmentation des activités de La Poste faisait que les conseillers financiers que les conseillers financiers ne venaient plus à St Pierre d'Aurillac et qu'il fallait prendre rendez-vous à St Macaire ou à La Réole. Lors des contacts du Maire avec la direction de La Poste lors de la création du facteur-guichetier il n'a pu être trouvé de solution et la question est donc posée du maintien de ce cadeau. Le débat qui s'engage met en évidence le caractère symbolique de l'ouverture d'un livret qui reconnaissait l'existence du nouveau-né et son départ dans la vie, son avenir. Plusieurs solutions sont envisagées (cadeau, bon d'achat, livret Caisse d'Épargne...) mais aucune ne satisfait le Conseil. Aude DELPEYROU, dans le cadre d'une démarche de développement durable et de sensibilisation qui répondrait également à la symbolique recherchée, propose d'offrir ou de planter un arbre à l'occasion de chaque naissance. Le Conseil réfléchira à cette proposition et aux conditions de sa mise en œuvre.

CONVENTION AVEC GIRONDE HABITAT

L'extension du réseau de chaleur bois aux 14 logements de la résidence du Graveyron sont terminés et les locataires de Gironde Habitat bénéficient de la fourniture de chaleur et d'eau chaude sanitaire. Les équipements en ballons mixtes (bois hiver / électricité été) et les modules thermiques ont été achetés par la Commune mais installés par Gironde Habitat à l'intérieur des logements. Il fallait donc préciser juridiquement et techniquement les responsabilités des 2 parties (réseaux primaire, secondaire et tertiaire, réparations, changement des pièces, interventions...). Une convention a été élaborée en commun et le Conseil autorise le maire à la signer.

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

La Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CDC du Réolais en Sud Gironde est composée de représentants des Communes. Elle est chargée d'évaluer les conséquences financières des compétences transférées ou non sur l'allocation de compensation versée aux Communes par la CDC représentant la perte de la taxe professionnelle transférée aux CDC. Les membres de la CLECT à la CDC des coteaux macariens étaient Stéphane DENOYELLE (titulaire) et Philippe DELIGNE (suppléant) et sont maintenus dans ces fonctions par le Conseil au sein de la nouvelle CDC intégrée au 1er janvier 2017.

RÉUNIONS

- ✓ Commission vie associative : réunie le 6 février dernier, elle a abordé l'organisation de la fête / festival 2017 malgré l'absence de plusieurs associations ainsi que l'avancée du Carnaval. Ensuite la Commission Fêtes et Cérémonies a abordé le dossier du 14 juillet en faisant plusieurs propositions afin de dynamiser ce repas : bal musette le 13 au soir, repas ou tapas, buvette, feu d'artifice... Ces propositions sont discutées par le Conseil qui constate qu'il est complexe de

maintenir une tradition bien enracinée mais qui ne correspond plus aux besoins et envies d'une population nouvelle et plus jeune. Il est difficile de trouver une formule qui convienne à tous et redonne « envie » de partager un moment festif toutes générations confondues. Cette problématique du renouvellement est rencontrée par beaucoup d'associations pour leurs manifestations bien ancrées dans la vie du village depuis de nombreuses années (carnaval, fête locale, festival des fifres...). Le conseil reconnaît que rien ne pourra être fait sans que les associations soient associées bien que la date soit très proche de la fête (2 à 3 semaines seulement) et en pleine vacance d'été. Jean CORBANESE est chargé de réunir les associations et d'aborder cette question pour une implication collective et sur la décision à prendre et sur le contenu ou sur la suppression de ce repas. Les propositions qui en sortiront devront être validées par le Conseil.

- ✓ Rencontre avec Francis ZAGHET, Président de la CDC du Réolais en Sud Gironde : la date arrêtée est le vendredi 10 février à 10h30 ce qui va empêcher les élus travaillant d'être présents malgré l'importance de cette rencontre et la CDC a été informée de ce problème et recherche une solution.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus aussi, le Maire lève la séance à 20h15.